



Don Quichotte

N° 26

Bulletin de l'association Don Quichotte L'érable 28250 DIGNY

Mai / juin 2019

Encore les casseurs !

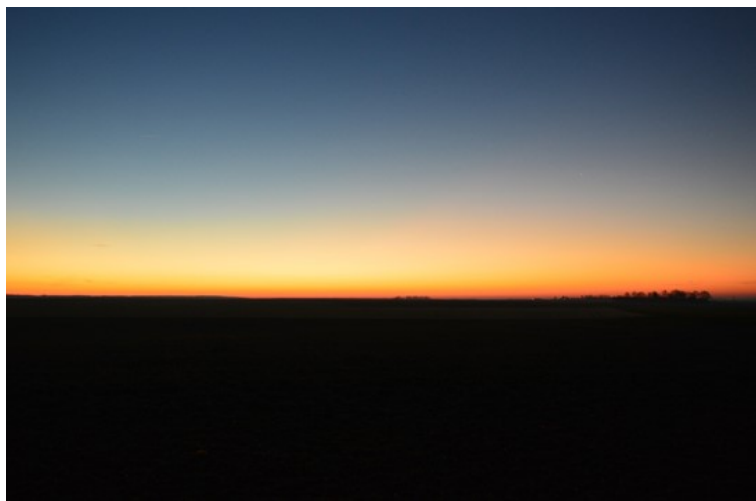
La casse qui a caractérisé ces derniers mois a laissé les français abasourdis: quelle violence! quelles destructions ! quelle atteinte à l'intérêt général! quel mépris pour les autres!...

Vous pensez que je parle de ce qui s'est passé sur les Champs Élysées...Vous n'avez pas tort. Mais pas que...

Bonheur des associations de protection du patrimoine qui vont voir la cathédrale de Chartres, inscrite au patrimoine mondial de l' UNESCO depuis 1979, ornée d'une guirlande de 6 éoliennes à moins de 15km. Une première !

Ce que l'on voyait jusqu'à présent en regardant de Digny vers Chartres au lever du soleil.

Fin 2019, il y aura sur la ligne d'horizon 6 mats clignotants et 6 hélices avec des pales de 45m



Ce que l'on voyait jusqu'à présent en regardant de Digny vers Chartres au lever du soleil. Fin 2019, il y aura sur la ligne d'horizon 6 mats clignotants et 6 hélices avec des pales de 45m

En Avril dernier,

il s'est produit un autre événement tout aussi dramatique: le début des travaux pour l'implantation de 6 éoliennes à Fontaine la Guyon, à 10km de la cathédrale de Chartres (13.66km exactement).

"Qu'est-ce que ça peut vous faire?" me direz-vous, vos adhérents n'habitent pas Fontaine la Guyon et votre association n'est pas compétente pour cette commune. "Mêlez-vous de ce qui vous regarde !" . Et justement ça nous regarde car ces engins, dont le seul intérêt est d'enrichir les promoteurs et de financer certains partis politiques, détruisent les paysages d'une dizaine de communes alentour et notamment de Courville sur Eure, Billancelles, Pontgouin et Digny. Donc ça nous regarde, ... aux deux sens du terme d'ailleurs !

Le maire de Fontaine La Guyon avait annoncé benoîtement à ses administrés lors de ses vœux 2018 le début des travaux d'un projet d'implantation de 6 éoliennes...pour commencer. Joie des nouveaux habitants du village (2/3 de la population) qui voient la valeur de leur maison baisser instantanément de 25% minimum.

Promoteur éolien, conseil municipal, cour d'appel administrative...tous se révèlent **être des casseurs de notre environnement. Mais en toute légalité**, c'est la différence avec les casseurs de l'Arc de triomphe et des Champs Élysées.

Cette affaire est ancienne!

La société EOLIS avait déposé en 2005 une demande de permis de construire qui avait fait l'objet d'un refus de la part du Préfet d'Eure et Loir en date du 30 juillet 2007. Elle attaque ce refus devant le tribunal administratif d'Orléans qui confirme la décision du Préfet. EOLIS fait alors appel. La Cour administrative d'appel de Nantes lui donne raison et annule le jugement du TA d'Orléans du 30/03/2010.

En conséquence, le Préfet de Région a accordé le permis de construire pour les 6 éoliennes de 135 m de haut en date du 02/11/2012 reçu en mairie de Fontaine-la-Guyon en date du 14/12/2012



En conséquence, le Préfet de Région a accordé le permis de construire pour les 6 éoliennes de 135 m de haut en date du 02/11/2012 reçu en mairie de Fontaine-la-Guyon en date du 14/12/2012.

Ces casseurs légaux de notre environnement ont-ils été identifiés vous demandez vous ?
Parfaitement!

- Le maire de Fontaine la Guyon en 2005 (et encore aujourd'hui) est **Mr Claude DASSIER**. Il exerce par ailleurs une activité de location de terrains et d'autres biens immobiliers . Aucun doute que les électeurs Guidofontanais sauront le remercier chaleureusement **lors des prochaines élections municipales** d'avoir dégradé leur environnement, détruit la valeur de leur patrimoine et augmenté leur CSPE, taxe qui figure sur la facture d'électricité de chacun. Notons aussi que Mr Dassier et son conseil municipal n'ont tenu aucun compte du préjudice qu'ils causaient à toutes les communes alentour, à 20km à la ronde et du risque de voir la Cathédrale de Chartres radiée par l'UNESCO. Victoire de l'intérêt personnel sur l'intérêt collectif..

- Le premier vice-président de la cour administrative d'appel de Nantes qui a rendu l'arrêt du 6 avril 2012 est **Mr Alain PEREZ**, énarque de la promotion Louise Michel¹ (1984) dont les arrêts depuis 2011 sont à 75% en faveur des promoteurs éoliens . C'est ce Monsieur qui, dans une phrase admirable de son arrêt invalidant la sage décision du tribunal administratif d'Orléans, écrit: "**que la cathédrale de Chartres, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO**, est distante d'environ 15 kilomètres du site d'implantation du projet ; que, s'il existe des secteurs de covisibilité avec ce monument, ceux-ci permettent à des automobilistes circulant sur les routes départementales 139 et 23, sur une distance respective de 350 et 750 mètres, d'apercevoir, pendant moins d'une minute, et par temps particulièrement clair, le contour de cet édifice à 18 kilomètres ; **que ces covisibilités fugitives ne sont pas de nature à altérer la perception lointaine de ce monument**". Covisibilité fugitive ! Fallait l'inventer...

Messieurs Sven et Ronald KNOCHE, les fondateurs (le 1/12/2005) et dirigeants du promoteur éolien EOLIS Sarl au capital de 1 € (si, si, je vous promets) qui ont démarché le conseil municipal de Fontaine la Guyon et les agriculteurs propriétaires exploitants de la commune. Une fois tous les recours purgés, ils ont revendu leur affaire à EDF



énergies nouvelles . Superbe affaire financière qui me permet de citer Victor Hugo: "*Le vandalisme est architecte. Le vandalisme se carre et se pré-lasse. Le vandalisme est fêté, applaudi, encouragé, admiré, caressé, protégé, consulté, subventionné, défrayé, naturalisé. Le vandalisme est entrepreneur de travaux pour le compte du gouvernement. Il s'est installé sournoisement dans le budget, et il le grignote à petit bruit, comme le rat son fromage. Et certes, il gagne bien son argent.*"

- Le ou les **agriculteurs propriétaires et/ou exploitants** qui accueillent ces engins sur leurs terres, qui n'ont vu que leur intérêt personnel et n'ont tenu aucun compte des dégâts qui allaient être causés: 6 piscines olympiques de béton armé, destruction de paysages célèbres, dévalorisation immédiate du patrimoine des habitants de Fontaine la Guyon, mais aussi de Saint Arnoult des bois, augmentation de la facture d'électricité de tous les français.

"*Certes les éoliennes ont les inconvénients que vous dites mais c'est le prix à payer pour produire une électricité décarbonée. C'est bon pour la planète...*" diront d'une seule voix les casseurs légaux ci-dessus, ce n'est pas pour l'argent, c'est pour faire baisser les émissions de CO2.

Une question se pose alors: sont-ils sots nos casseurs légaux ou prennent-ils les gens pour des idiots ? La France est un des pays développés ou **les émissions de CO2 par la production d'électricité sont les plus faibles**. Vous pouvez suivre cela en temps réel sur le site <https://www.electricitymap.org> !

¹Rappelons que **Louise Michel** fut une militante anarchiste du XIXème siècle, franc-maçonne, figure majeure de la Commune de Paris, première à arborer le drapeau noir. La protection du patrimoine n'était certainement pas sa tasse de thé.

²Voir <https://www.legifrance.gouv.fr>: le lecteur notera que 100% des arrêts de 2017 et 2018 sont favorables aux promoteurs éoliens.



Merci le Nucléaire! Si la France veut réduire encore son empreinte CO2 c'est aux transports et à l'habitat qu'il faut s'attaquer. Et on n'a jamais fait marcher des voitures ni isolé des habitations avec des éoliennes.

Alors que faire, maintenant qu'il est sûr que ces 6 machines seront érigées d'ici fin 2019 et que tous les recours administratifs sont épuisés ?

Don Quichotte suggère :

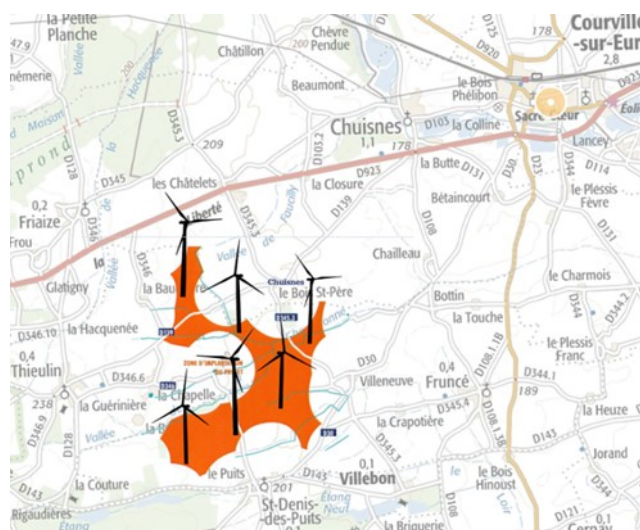
- pour les habitants de Fontaine la Guyon
- de veiller à ce qu'aux prochaines élections municipales pas un seul des élus qui ont voté en 2005 en faveur de l'implantation de 6 éoliennes de 135m de haut sur le territoire de la commune de Fontaine la Guyon ne soit réélu.
- de veiller à ce qu'aux prochaines élections les agriculteurs propriétaires et/ou exploitants qui ont accueilli ces éoliennes sur leurs terres ne soient pas élus au cas où il leur viendrait la curieuse idée de se présenter sur une liste
- de demander à qui de droit une réduction de 25% minimum de votre taxe foncière puisque la valeur de vos biens a chuté d'autant à la suite de l'implantations de ces monstres
- de demander l'annulation des ventes immobilières post 2012 (date de l'arrêt de la cour d'appel de Nantes) quand l'acheteur n'était pas informé de la décision de construire ce parc éolien à proximité du bien qu'il achetât.
- pour les habitants des communes alentours et pour ceux de la Comcom des Forêts du Perche
- de s'assurer que les candidats aux prochaines élections municipales sont favorables à la protection des paysages et du patrimoine, au développement du tourisme, à la valorisation de l'immobilier, au développement économique avec des entreprises respectueuses de l'environnement .
- de s'assurer que ces candidats sont clairement opposés à l'implantation d'éoliennes, qu'ils sont capables de résister aux assauts incessants des promoteurs éoliens et qu'ils feront cela en étroite coordination avec les maires des communes aux alentours et notamment ceux de leur Comcom.

En guise de conclusion rappelons qu'après avoir massacré l'Est de l'Eure et Loir les promoteurs éoliens concentrent leurs actions sur l'Ouest et le Sud et que les maires de notre communauté de communes, les Forêts du Perche, comme ceux des communes alentours sont littéralement harcelés par des commerciaux particulièrement agressifs.

Certains projets sont avancés et provoquent des levées de boucliers comme à Fruncé dont le conseil municipal a voté à l'unanimité en faveur de l'implantation d'un parc éolien qui sera visible à 20km à la ronde. La communauté de commune "Entre Beauce et Perche" est d'ailleurs particulièrement attaquée avec, au-delà des 6 éoliennes de Fontaine la Guyon et du projet de Fruncé 12 machines en vue sur Montigny le Chartif, Méréglise ou Vieuvicq.

Nous nous devons de lutter contre ces projets destructeurs qui ruinent le développement touristique. Nous nous devons de soutenir les conseils municipaux de Courville, Pontgouin et Billancelles qui ont toujours manifesté leur opposition à ce saccage.

Nous ne sommes pas condamnés à la laideur. Nous devons être solidaires et agir pour protéger le beau des agissements des casseurs légaux.



Projet éolien de Fruncé

³ L'agrandissement de l'usine Incoplas de Digny est un exemple du genre: hauteur, choix des couleurs, parc aménagé autour des bâtiments. Un seul regret: que l'on n'ait pas enterré les 100 derniers mètres de la ligne moyenne tension qui alimente l'usine...

⁴ voir <https://www.ppeeep.org>



Convocation à l'assemblée générale de **Don Quichotte**

Qui est concerné: L'ensemble des adhérents à jour de leurs cotisations

La Date: le 20 septembre 2019

L'heure: 18h

Le lieu: ancien Arsenal , Rue de la Poste, en face de l'entrée principale de l'Église, 28250 DIGNY

Les adhérents qui ne peuvent être présents à l'assemblée général peuvent remettre un pouvoir à un adhérent dont ils savent qu'il sera présent ou envoyer un pouvoir au président de l'association 5 Lieu-dit L'érable 28250 Digny.

L'ordre du jour:

- signature de la feuille de présence
- lecture du rapport moral et d'activité
- présentation des comptes
- point sur la menace éolienne qui pèse sur notre environnement immédiat
- questions diverses
- vote des résolutions

Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée.

✂.....

Adhérez à Don Quichotte

Je soussigné

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal..... Ville.....email:

Déclare adhérer aux objectifs de Don Quichotte association pour la protection de l'environnement des Forêts du Perche et des environs 5 LD L'érable 28250 DIGNY et demande à adhérer en tant que :

- ◆ Membre et je joins à ce bulletin un chèque de **10 € à l'ordre de Don Quichotte**
- ◆ Rajouter **5 € par membre de la même famille**
- ◆ Nom :Prénom :
- ◆ Nom :Prénom :
- ◆ Membre donateur et je joins à ce bulletin un chèque de **50 € à l'ordre de Don Quichotte**

A : Le..... Signature